



**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE
AMONT**

SÉANCE PLENIERE (ATELIERS) DU 10 OCTOBRE 2024
Saint Léger sur Sarthe (61)

BILAN DES ATELIERS

ÉTAIENT PRESENTS

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

1. Mme Florence PAIN, Conseillère municipale du Mans (72) – *vice-présidente de la CLE*
2. Mme Christelle MOUSSAY, Conseillère départementale de la Mayenne (53) – *vice-présidente de la CLE*
3. Mme Adélaïde DEJARDIN, Vice-présidente de la CdC des Coëvrons (53)
4. M. Pascal DELPIERRE, Maire de St-Leonard-des-Bois (72) – Président de la CLE
5. M. Francis BERARD, Président du Syndicat du bassin de la Haute Sarthe (61) – *vice-président de la CLE*
6. M. Olivier BERTOLINO, Adjoint au Maire de la Milesse (72)
7. M. Michel COUDER, Maire de Courcival (72)
8. M. Ronan DANIEL, Adjoint au maire de Coulonges sur Sarthe (61)
9. M. Philippe GAGNOT, Président Syndicat bassin Orne Saosnoise (72)
10. M. Xavier GOUTTE, Conseiller départemental de l'Orne (61)
11. M. Raymond LELIEVRE, Vice-président de la CdC du Mont des Avaloirs (53)
12. M. Didier RATTIER, Conseiller communautaire de la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe (61)
13. M. Remy RILLET, Membre du Syndicat Départemental de l'Eau (61)
14. M. Maurice VAVASSEUR, Maire de Ballon-St Mars (72)

Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

1. Mme Marion MOINEAU, représentant la Chambre d'agriculture régionale des Pays de la Loire dans la Sarthe
2. M. René LEGELEUX, représentant la Fédération de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne
3. M. Jean-Alexandre DACHARY, représentant la Fédération de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de la Sarthe
4. M. Hervé BRYJA, représentant la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire
5. Mme Catherine MAHÉ, représentant France Environnement Mayenne
6. M. Eric MARTIN, représentant l'association Faune et Flore de l'Orne
7. M. Alain ANDRE, représentant l'association UFC que Choisir de la Sarthe
8. M. Christian LECOMTE, représentant l'association de défense des inondés (ADSPQI du Mans)

Collège de l'Etat et de ses établissements publics

1. Mme Maud COURCELAUD, représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
2. Mme Camille BURDIN, représentant la DREAL Pays de la Loire
3. M. Christophe CHARRIER, représentant la DDT de la Sarthe
4. M. Raphael CHAUSSIS, représentant la DDT de la Sarthe
5. M. Adrien PICCO, représentant la DDT de l'Orne
6. Mme Géraldine HELMER, représentant la DDT de l'Orne
7. M. Arnaud LEFEUVRE, représentant l'OFB

Assistaient également aux ateliers

- M. Joachim CHOLET, PNR Normandie Maine (accompagnant / visite après-midi)
- Mme Marine VINOT, Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne (animatrice atelier)
- Mme Chloé RIVIERE, Syndicat bassin Hte Sarthe (animatrice atelier)
- M. Vincent MARDELLE, Syndicat bassin Hte Sarthe (animateur atelier)
- M. Vincent TOREAU, EPTB de la Sarthe (animateur atelier)
- Mme Julie STEIN, EPTB de la Sarthe (animatrice atelier)
- M. Clément BUJISHO, EPTB de la Sarthe (animateur atelier)
- M. Romain BARBE, EPTB de la Sarthe (animateur atelier)
- M. Vincent IGELNICK, EPTB de la Sarthe (animateur atelier)
- Mme Julie RAZAFIMBELO, EPTB de la Sarthe
- M. Eric LE BORGNE, EPTB de la Sarthe

Absents excusés :

- | | | | |
|----------------------------|----------------------|-----------------------|------------------------|
| • Mme la Préfète de bassin | • M. Michel GUY | • M. Christophe MASSE | • M. Marcel MORTREAU |
| • M. Christophe COUDRAY | • M. Romain BOTHET | • M. David CHOLLET | • FDPPMA 61 |
| • M. Daniel LEFEVRE | • M. Stéphane BRUNET | • Mme Armelle REIGNER | • Mme Béatrice METAYER |
| • FNE 72 | • CR Agriculture 53 | • DDT 53 | • ASMR 72 |

Contexte des ateliers :

La révision des documents du SAGE étant démarrée depuis fin 2019, il était nécessaire de poser les éléments collectés et d'identifier les trajectoires souhaitées par la commission locale de l'eau. Les leviers qui ont été mis en avant ont pour une grande partie tous été reconnus comme importants et nécessaires. Néanmoins, en fonction des thèmes des ateliers, mais également des groupes, des leviers sont tout de même sortis du lot.

Afin de conserver une vision globale, le bilan de ces ateliers a été réalisé sous forme de cadre, dont la taille plus ou moins importante, tache de mettre en évidence les principaux leviers attendus en fonction des enjeux :

INONDATION – RUISSELLEMENT :

HAIE / BOCAGE

ZONE EXPANSION
CRUE

GESTION EAUX
PLUVIALES

Morphologie cours d'eau

Zone humide

Mieux connaître

Accompagner

Prairie

Gestion coordonnée des
ouvrages

Drainage agricole

Les leviers qui reviennent régulièrement sur cet atelier sont la préservation des haies et la nécessaire connaissance de leurs rôles pour limiter le ruissellement.

Le maintien et la restauration des zones d'expansion des crues est également un levier fort selon la CLE, où il est nécessaire de générer davantage de lien avec les documents d'urbanisme

Il en est de même pour la gestion des eaux pluviales, qu'elle soit urbaine (en faisant du lien avec les documents d'urbanisme et les principes de désimperméabilisation) ou rurale, en limitant les pertes de sol, en favorisant autant que possible l'infiltration et en réduisant la vitesse des ruissellements, ramenant ainsi les leviers prairie et drainage au sein de cet élément.

Une connaissance plus fine des localisations des zones d'expansion des crues et une évaluation des risques liés aux ruissellements sur le territoire du bassin versant sont attendues pour permettre aux acteurs de mieux prendre en compte ces enjeux

EAU POTABLE :

PRIORISER L'EAU
POTABLE

ZONE HUMIDE,
PRAIRIE & HAIE

Usage des pesticides

Mieux connaitre (AAC)

Accompagner

Gestion foncière

Reconquête des captages
abandonnés

Pour une très grande majorité de la CLE, il semble évident de continuer à prioriser l'eau potable tout en maintenant les besoins des milieux comme le fait le SAGE aujourd'hui. Il ressort des ateliers qu'il est cependant nécessaire d'aller plus loin, en priorisant d'une part les besoins domestiques aux autres usages et d'autre part les actions de préservation et de restauration pour atteindre ou maintenir des eaux de qualité.

Il ressort une attente particulière du SAGE sur le maintien et la restauration des éléments ou infrastructures agro-écologiques comme les zones humides, les prairies et les haies. Même si l'on identifie une légère priorité aux zones humides (du fait de leurs multifonctionnalités vis-à-vis de l'eau), la plupart des membres de la CLE ont privilégié d'englober ces 3 « outils » pour limiter le transfert des polluants.

En parallèle de la limitation des transferts, les membres de la CLE souhaitent que des travaux soient menés sur l'usage des pesticides. De même, une délimitation des aires d'alimentation des captages sur l'ensemble des ouvrages de prélèvements en eau potable du bassin est une évidence pour une part importante des membres de la CLE afin d'informer et sensibiliser les acteurs.

L'accompagnement des acteurs sur ces territoires sensibles est souhaité par la CLE. L'utilisation des outils de gestion foncière est identifiée comme une possibilité d'action à mettre en avant au sein du SAGE.

Le maintien voire le développement de la disposition du SAGE concernant la reconquête des captages abandonnés est également un levier qui a été identifié par un groupe.

QUALITE DES COURS D'EAU :

LUTTER CONTRE
EROSION DES SOLS

ZONES HUMIDES

ACCOMPAGNER &
SENSIBILISER

MORPHOLOGIE DES
COURS D'EAU

Agir sur les
pollutions

Prioriser action sur
captages AEP

La lutte contre l'érosion des sols est un levier important pour restaurer la qualité des cours d'eau selon les membres de la CLE. Ainsi, la préservation des haies et le maintien des prairies sont identifiés comme des leviers prioritaires.

La préservation des zones humides, du fait de leur multi-fonctionnalités est également un levier majeur. Les membres de la CLE ont notamment mis en évidence la nécessité de faire reconnaître les rôles et les intérêts des zones humides, y compris pour les exploitants via l'outil natura 2000.

L'accompagnement, la formation et la sensibilisation des acteurs sont des attendues fortes des membres de la CLE au sein des documents du SAGE.

Il est également mis en avant la nécessité de développer les actions à mener sur la morphologie des cours d'eau en agissant sur les lits de ces derniers (remise en fond de vallée, reméandrage, recharge...) mais aussi sur les ouvrages transversaux et les plans d'eau qui altèrent lignes d'eau et températures de l'eau.

Des actions sur les pollutions en elles-mêmes sont attendues où sont principalement ciblés les rejets de stations d'épuration.

Quelques membres estiment que la réhabilitation de la qualité des cours d'eau doit être réalisée en priorité sur les secteurs de captages pour l'eau potable.

DISPONIBILITÉ EN EAU :

ENCADRER LES PRELEVEMENTS

ZONE HUMIDE

HAIE

MIEUX CONNAITRE
& ACCOMPAGNER

Morphologie des
cours d'eau

Plans d'eau

Gestion des eaux
pluviales

Stockage

L'encadrement des prélèvements est une priorité pour les membres de la CLE. Le maintien de la priorisation des usages domestiques de l'eau potable par rapport aux autres usages est largement souhaité. L'encadrement des prélèvements est identifié sous diverses formes, d'abord en réglementant des volumes prélevables par usage et par période, mais également en prônant la sobriété, les économies d'eau et la mise en place de gestion collective de la ressource.

Les membres de la CLE estiment que c'est au SAGE de s'assurer que soit facilité l'infiltration des eaux pour maintenir l'eau sur le territoire. Le maintien des zones humides et des haies est ainsi pour eux un enjeu majeur. La restauration de la morphologie des cours d'eau, permettant à ces derniers d'être plus résilients, est souvent associé à la nécessité de maintenir les zones humides et le bocage.

L'accompagnement et l'amélioration des connaissances demeurent des objectifs forts de la CLE, afin d'être le plus efficace possible

La gestion des eaux pluviales, qu'elles soient urbaines ou rurales, est également un levier identifié par la CLE. Des liens avec les documents d'urbanisme semblent ainsi nécessaires. Une meilleure connaissance de la connectivité des plans d'eau avec les ressources en eau et leurs déconnexions est pour la CLE un levier non négligeable pour agir sur la disponibilité en eau.

Le stockage hivernal a été traité et doit rester un sujet de réflexion pour répondre aux enjeux de la disponibilité en eau. Il est attendu du SAGE un encadrement à cette alternative.

Bilan validé par le président de la CLE
M. Pascal DELPIERRE

